

Image not found or type unknown



Question concernant l'exploitation d'un fonds de commerce

Par **mich34**, le **31/07/2012** à **15:46**

Bonjour,
j'ai pour projet d'acheter les parts d'une société pour mettre le fonds de commerce en location gérance. Dois je exploiter personnellement le fonds pendant 2 ans ou est ce que je bénéficie de l'ancienneté de l'entreprise?

Quelle est la date du début d'exploitation du fonds? La date de l'acte sous seing privé ou la date d'immatriculation?

Merci.